



Artisans du BTP

Gros œuvre, rénovation,
maçonnerie, peinture...

SOYONS FIER de réduire nos rejets !

Le territoire du SILA compte plus de
2000 entreprises du secteur BTP !

Eaux de chantier, lavages de véhicules ou d'outils, utilisation de produits dangereux, stockage de déchets, ateliers mécaniques, ... vos rejets cumulés peuvent avoir un impact sur l'environnement :

-  Pollution des milieux naturels
-  Colmatage et corrosion des réseaux et canalisations
-  Dysfonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées

DES SOLUTIONS EXISTENT !

Grâce à l'Opération Collective SOYONS FIER, vous pouvez bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau pour vos investissements visant à réduire vos rejets.

Les dispositifs pouvant donner droit à des aides financières seront indiqués par le symbole suivant



LES BONNES PRATIQUES

Terrassement

Traiter les eaux de chantier :

- Décanter les eaux de fouille avant rejet au réseau d'eaux pluviales.
- Décrotter les engins en sortie de chantier si nécessaire.



Source : necobac.com

- Mettre en place un bac de décantation pour les nettoyages d'outils et bétonnière.

- Recycler les eaux décantées dans le processou pour de futurs lavages. En cas de rejet, prévoir une neutralisation acide du pH. Eliminer les boues décantées avec les restants de gâché.

Utiliser des produits moins dangereux : huiles de décoffrage végétales.

Maçonnerie, plâtrerie

Traiter les effluents chargés en béton et nettoyer les outils :

- Stocker et réutiliser les retours béton et les eaux de lavage de l'intérieur des camions.
- Gratter les outils avant lavage, traiter les restants de gâché en déchet inerte ou les réutiliser.



Source : Agence de l'Eau Seine Normandie

- Mettre en place un bassin de décantation des laitances, des eaux de lavage de la centrale à béton, ainsi que les eaux potentiellement souillées.

Décapage, peinture, lasures,...

Préparer les supports :

- Protéger les sols et les surfaces par des toiles étanches.
- Utiliser des produits biodégradables pour le démoussage de toiture.
- Privilégier le décapage physique (vapeur, sablage, abrasifs).
- Utiliser un nettoyeur haute pression avec système d'aspiration de l'eau de lessivage.

Nettoyer les outils :

- Privilégier des produits hydrodiluable.
- Mettre en place une station de nettoyage en circuit fermé pour les outils de peinture.

Utiliser des produits moins toxiques : peintures, vernis, colles d'origine végétale ou biodégradable si possible.



Source : batiproduits.com

Entretien mécanique, lavage des véhicules et engins

- Mettre en place une fontaine de dégraissage de type biologique pour les pièces et outils. €
- Mettre en place un séparateur d'hydrocarbures de classe 1 (rejet < 5 mg/l d'hydrocarbures), sans by-pass, pour les eaux d'atelier, aires de lavage, distributions de carburant. Le dimensionnement doit être validé par le SILA. €
- Privilégier les détergents biodégradables.

- Le séparateur doit être entretenu par une entreprise spécialisée au minimum **une fois par an**, ou autant que nécessaire, sans attendre le déclenchement de l'alarme éventuelle.
- Pour les engins de TP et Paysagisme, prévoir un décanteur en amont du séparateur.

Attention, les eaux pluviales ne sont pas acceptées au réseau d'assainissement du SILA : les zones raccordées doivent être couvertes et correctement délimitées au sol.



Pour aller + loin : renseignez-vous sur les démarches « Chantier Propre » ou HQE

Éliminer les déchets

- Faire collecter chaque type de déchets par un prestataire agréé et conserver les Bordereau de Suivi des Déchets.

Stocker les produits & déchets dangereux

- Les liquides dangereux, neufs ou usagés, doivent être stockés sur des bacs de rétention ou en cuve double-peau : huiles de décoffrage, adjuvants béton... €
- Les produits et déchets dangereux doivent être stockés à l'abri des intempéries : abri de stockage, benne couverte. €
- Ne pas mélanger les déchets non dangereux (cartons), les déchets inertes (gravats, placo...) et les déchets dangereux (bois traité, bidons vides...)
- Vérifier que l'ensemble des contenants est correctement étiqueté.



Source : e-retention.fr

Lutter contre les pollutions accidentelles

- Mettre à disposition de l'absorbant ou des kits anti-pollution à proximité des zones de chargement/déchargement ou de stockage. €
- Former le personnel à leur usage !

Travaillons **ENSEMBLE** pour **PRÉSERVER** notre **ENVIRONNEMENT** !

L'Arrêté d'Autorisation de Rejet

C'est une autorisation de déversement dans le réseau d'assainissement des eaux usées autres que domestiques.

Ce document est obligatoire pour être en conformité vis-à-vis de la réglementation, et vous est délivré après la réalisation d'un diagnostic (gratuit) de votre établissement.

Contactez-nous !



Accompagnement et aides financières

Vous souhaitez mettre en conformité votre établissement ?

Vous souhaitez plus d'informations sur les aides financières ?

Contactez-nous !



**l'oxygène
à la source**

Pour toute information :

7 rue des Terrasses, 74962 Cran-Gevrier CEDEX

Tel: 04 50 66 77 77 - www.sila.fr - sila@sil.fr

Avec le soutien de :

